

METZ MÉTROPOLE

HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

Nombre de

membres élus au Bureau : Membres en fonction : 50 Membres

Absent(s)

Absent(s): 4

Pouvoir(s):

1

présents : 34

excusé(s): 12

Absent(s) . 4

r: 35

0

Date de convocation : 8 octobre 2019

Vote(s) pour : Vote(s) contre :

Abstention(s): 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 14 octobre 2019.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2019-10-14-BD-9:

Attribution de subvention au titre du "Développement économique".

Rapporteur: Monsieur Dominique GROS

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau.

VU le Budget Primitif 2019,

CONSIDERANT que l'accueil de grandes manifestations favorise le développement économique du territoire de Metz Métropole et son rayonnement,

DECIDE d'allouer 11 000 € de subvention au titre du "Développement Economique" à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'organisation du "Forum de l'International Grand Est",

DECIDE d'allouer 5 000 € de subvention au titre du "Développement Economique" à l'Association Professionnelle Agricole de la FIM, pour leur contribution au salon "AGRIMAX",

DECIDE d'allouer 3 000 € de subvention au titre du "Développement Economique" à l'Union des aviculteurs de la Moselle, pour leur contribution au salon "AGRIMAX,

DECIDE d'allouer 10 000 € de subvention au titre du "Développement Economique" à la CCI Moselle Métropole Metz, pour l'organisation du "Salon GO",

DECIDE que ces subventions « Développement Economique » seront versées en une seule fois dès notification de la délibération sur présentation du Relevé d'Identité Bancaire (RIB) IBAN. Les justificatifs suivants :

- bilan moral,
- bilan financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
- articles de presse / web,

devront être communiqués dans un délai de 6 mois après la date de la manifestation. A défaut de communication des justificatifs ou d'utilisation de la subvention pour l'opération projetée, le remboursement de celle-ci sera exigé.

Pour extrait conforme Metz, le 15 octobre 2019 Pour le Président et par délégation La Directrice Générale des Services

Barbara FALK

BUREAU Lundi 14 octobre 2019

ANNEXE 1
Subventions accordées - Développement Economique

N° de dossier	Organisme demandeur	Intitulé	Date et Lieu	Subvention de fonctionnement ou d'équipement	Nombre de participants attendus	Budget prévisionnel	Montant de la subvention attribuée n-1	Montant de la subvention sollicitée	Montant de la subvention accordée
2019 ECO 08	CCI	Forum de l'International Grand Est	27 novembre 2019 - Metz Congrès Robert Schuman	F	250	59 520 €	/	11 000 €	11 000 €
2019 ECO 09	Union des Aviculteurs de la Moselle	AGRIMAX (manifestation avicole)	23 au 25 octobre 2019 - Parc des Expositions	F	20 000	49 005 €	2 000 €	3 000 €	3 000 €
2019 ECO 10	APAFIM (Association professionnelle Agricole de la FIM)	AGRIMAX (pôle ovins et bovins)		F		35 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
2019 ECO 11	CCI - CMA	Salon GO de la Création Reprise d'entreprise	22 novembre 2019 - Espace conférence à Metz Technopole (CMA)	F	450	65 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
								TOTAL	29 000 €

Résumé de l'acte 057-200039865-20191014-10-2019-DB9-DE

Numéro de l'acte :

10-2019-DB9

Date de décision :

lundi 14 octobre 2019

Nature de l'acte :

DE

Objet:

Attribution de subvention au titre du "Développement économique"

Classification:

7.5 - Subventions

Rédacteur :

Catherine DELLES

AR reçu le:

21/10/2019

Numéro AR:

057-200039865-20191014-10-2019-DB9-DE

Document principal:

99 DE-Delib9.pdf

Historique:

16/10/19 10:03	En cours de création			
16/10/19 10:04	En préparation	Catherine DELLES		
21/10/19 08:22	Reçu	Catherine DELLES		
21/10/19 08:23	En cours de transmission			
21/10/19 08:23 Transmis en Préfecture				
21/10/19 08:38 Accusé de réception reçu				